

## Compte rendu de séance

Séance du 19 Mars 2019

L' an 2019 et le 19 Mars à 20 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de CHANCLUD Gérard, Maire.

**Présents** : M. CHANCLUD Gérard, Maire, M. HARRY Jean-Claude, M. HOUY Olivier, Mme TORQUE Isabelle, M. LAMBERT Jean-Luc, Mme SOREL Jeanne-Marie, M. FROT Michel, Mme MONTAGNIER Ginette, M. ETIFIER Luc, M. LIORET Hervé, M. LEGER Gabriel, M. MAUNY Didier, M. PROUT Pascal, Mme SAMMUT Laurence, Mme LUKEC Isabelle, M. MALMASSON Frédéric, Mme CODANI Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUVAL Régine à M. HOUY Olivier, Mme LE CARRET Anne à Mme TORQUE Isabelle

Excusé(s) : Mme POMPON Ninni, M. GOHIER Sylvain

Absente : Mme CREUZET Patricia

Etait également présente : Mme ALIX Sylviane

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 13/03/2019

**Date d'affichage** : 13/03/2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau  
le : 26/03/2019

et publication ou notification

du : 26/03/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : ETIFIER Luc

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Crématorium - 2019MARS01

DSP pour la gestion et l'exploitation du service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'accueil de loisirs périscolaire (ALP) et d'animation du temps de restauration : avenant n° 3 - 2019MARS02

P.L.U. : révision - 2019MARS03

**Crématorium**  
**réf : 2019MARS01**

M. le Maire rappelle la délibération prise le 13 décembre 2018 concernant le projet de crématorium.

Il convient maintenant de rechercher le terrain adapté à cette construction. Plusieurs possibilités sont à ce jour, envisagées.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de rechercher le terrain le plus adapté pour la construction d'un crématorium,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à rechercher les terrains susceptibles d'accueillir le projet et d'en négocier les conditions avec le ou les propriétaires.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**DSP pour la gestion et l'exploitation du service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'accueil de loisirs périscolaire (ALP) et d'animation du temps de restauration : avenant n° 3**  
**réf : 2019MARS02**

M. le Maire présente l'avenant n° 3 du 11 janvier 2019 relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'accueil de loisirs périscolaire (ALP) et d'animation du temps de restauration, entre TPES et la Commune.

Il rappelle que par convention de concession en date du 28 juillet 2017 (.../...), la commune de La Chapelle-La-Reine a délégué la gestion et l'exploitation du service public d'ALSH, d'ALP, d'animation du temps de restauration et des NAP de la commune à la SASU TPES, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Il est précisé que la convention est modifiée tel que précisé dans l'avenant n° 3 (Cf. annexe).

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la convention de concession en date du 28 juillet 2017 et ses avenants n° 1 et 2,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la convention,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 3 entre la Commune et CRECHE ATTITUDE KIDS pour la gestion et l'exploitation du service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'accueil de loisirs périscolaire (ALP) et d'animation du temps de restauration.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

P.L.U. : révision  
réf : 2019MARS03

M. le Maire passe la parole à M. LAMBERT qui explique qu'une révision du P.L.U. est souhaitée pour permettre :

1. Une extension du Garage CITROËN liée au développement d'une deuxième marque automobile ;
2. Une modification de la règle sur les hauteurs en zone UX : des projets en cours et à venir pourraient dans la rédaction actuelle conduire à des demandes pour des hauteurs d'installation sans limite. La volonté de la Commune est de limiter la hauteur des installations à celle existante sur les silos de la coopérative agricole, soit 25 mètres ;
3. Une éventuelle installation du crématorium en zone agricole faisant suite à une demande d'un porteur de projet (d'autres terrains sont aussi à l'étude) ;
4. Une extension du secteur AC : il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation. Dossier en cours à la DRIEE.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le P.L.U,

Considérant qu'une révision de ce P.L.U. est indispensable afin de satisfaire des besoins et des demandes en matière d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à engager toutes démarches relatives à cette révision du Plan Local d'Urbanisme,
- demande à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) de prendre en considération ces quatre points dans le cadre de la révision du P.L.U.,
- souhaite que cette demande de révision soit prise en considération lors du prochain conseil communautaire du mois d'avril 2019.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

#### Complément de compte-rendu:

#### Décisions du Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n° 2014 AVRIL 01 complétée par celle numérotée 2014 JUILLET 03, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- N° 15-2018 : Marché public n° 03.2018 « Convention de prestation de service entre la Commune et l'IFAC », valable du 01.01.2019 au 31.12.2019, pour la gestion de l'Espace Jeunes 11-17 ans, ouverture prévue le 01.01.2019 à la Maison de l'Info, rue du Dr Battesti.

- N° 01-2019 : Marché de travaux « Aménagement Avenue de Fontainebleau » - Lot 01 : Voirie – Entreprise E.TP. Sermaises. Signature du formulaire DC4 – Sous-traitant : Grenailage.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

### Jean-Claude HARRY

- Fait part d'une motion prise par le PNR du Gâtinais Français sur l'installation d'antennes radio téléphoniques. Le PNR s'engage à soutenir les communes, concernées par la pose d'une antenne relais, dans leurs démarches ;
- Informe que la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et de remise des prix des maisons fleuries et illuminées s'est déroulée le vendredi 15 mars. Ce fût un bon moment de convivialité.

### Isabelle TORQUE

- Dit qu'elle a aussi eu de bons échos du pot de bienvenue aux nouveaux habitants et qu'elle a reçu des remerciements à transmettre aux élus.
- Dit qu'elle a également reçu des remerciements à transmettre à la Commune pour l'ouverture de l'Espace Jeunes.

### Jean-Luc LAMBERT

- Informe de l'avancée des travaux : 1- la première phase de rénovation de la mairie est quasiment terminée et la réinstallation des bureaux est prévue à partir de ce vendredi (*la deuxième phase commencera dans la foulée*) ; 2- la rénovation des sanitaires du pôle médico-social est bien avancée ; 3- au Chemin de Ronde, quelques trous ont été bouchés en attendant des travaux plus importants qui interviendront lorsque les dossiers de demande de subvention seront validés

### Hervé LIORET

- Dit que le chemin dénommé Ruelle Bourbon n'est presque plus accessible car la végétation a beaucoup poussé et cela occasionne une gêne pour les agriculteurs ;
- Demande ce qu'est devenue la croix de Butteaux et quand sera-t-elle réinstallée ? M. le Maire répond que cette croix a été enlevée il y a bien longtemps et qu'elle a dû être remise à l'Association du Patrimoine.

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 26/03/2019  
Le Maire  
Gérard CHANCLUD

